

L'ÉTRANGE OFFRE ZEN DE LA SOCIÉTÉ VEE

Une conseillère de **VEE ZEN** vous téléphone pour vous proposer une extension gratuite des garanties attachées à une protection juridique couvrant votre carte bancaire.

Elle connaît le nom de votre banque, mentionne un prélèvement mensuel de 11,90 € au titre de la cotisation, et vous communique même votre numéro d'IBAN.

Effectivement les premiers chiffres sont exacts. Inversement les derniers sont faux. Mais, prudent, vous confirmez l'exactitude de ces informations.

La conseillère vous demande dès lors de répéter ce numéro d'IBAN, ce que vous refusez : si réellement les prélèvements de 11,90 € sont débités, l'IBAN déteu est conforme. La réaction est abrupte : « c'est la procédure. » Vous persistez dans votre position et votre interlocutrice met fin à l'entretien.

Dans le cas vécu, le consommateur a pu vérifier qu'aucun prélèvement de 11,90 € n'était présent sur ses relevés de compte. L'objectif de cet appel était donc bien de mettre en place un nouveau contrat « offre zen. »

C'est le cabinet de courtage **VEE** (Paris), créé en janvier 2020, qui est à l'origine de ce démarchage douteux. Il est dirigé par **Farid NAFISE**, qui a remplacé en septembre 2023 **Yony SITBON** déjà connu du **Réseau anti-arnaques** par ses activités (entre autres **LA COMPAGNIE DES ASSURANCES** et **BIG YIPSYLON**).



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)